

**MISSION PERMANENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



168-170 E. 71st STREET  
NEW YORK, NY 10021  
TEL: (212) 717-5555  
(212) 288-1643  
(212) 288-1842  
FAX: (212) 249-3601

**DECLARATION DE S.E.Mme JEANNE PEUHMOND  
MINISTRE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET  
DES AFFAIRES SOCIALES  
A LA 52<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION  
DE LA CONDITION DE LA FEMME**

**Thème : « Financement de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».**

New York, le 25 février 2008

A vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,**

Je voudrais vous adresser, au nom de la délégation ivoirienne que j'ai l'honneur de conduire, à vous-même et aux membres de votre bureau, nos très sincères félicitations pour votre nomination à la tête de la Commission. Soyez assuré de notre entière disponibilité.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, également, au nom du Chef de l'Etat de Côte d'Ivoire, son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, du Premier Ministre, son Excellence Monsieur SORO Kigbafori Guillaume et du peuple ivoirien, exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire Général des Nations Unies, Son Excellence Monsieur Ban Ki Moon pour son soutien constant à la Côte d'Ivoire dans la recherche de la paix.

Nos remerciements vont également aux Institutions onusiennes pour leur appui au Gouvernement ivoirien notamment l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF, l'UNIFEM, pour ne citer que celles-la.

A travers notre participation à la présente session, nous voudrions témoigner de l'intérêt que porte la Côte d'Ivoire au « financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ».

**Monsieur le Président,**

Comme vous le savez, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de sortie de crise depuis la signature le 04 mars 2007 de l'Accord Politique de Ouagadougou.

Dans cette optique, nous avons mis en place un cadre institutionnel visant à mettre en œuvre la politique nationale genre.

Ainsi, pour une mise en œuvre cohérente et efficiente, des actions clés ont été entreprises.

Le Président de la République de Côte d'Ivoire a signé, en février 2007, la Déclaration solennelle sur l'égalité des chances, l'équité et le genre qui indique clairement que « ***l'intérêt accordé à la question du Genre et de l'autonomisation des femmes reste insuffisant et doit demeurer une priorité*** » et qu' « ***Il nous faudra parfois lutter contre la tradition et certains préjugés tenaces pour y arriver*** ».

Cette Déclaration réaffirme le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, principe reconnu par la Constitution ivoirienne.

Sur la base de ladite Déclaration, le cadre d'orientation national de la politique en matière de genre a été élaboré, et l'un des axes prioritaires porte essentiellement sur les questions de genre, de cadrage macroéconomique et d'analyse budgétaire en vue d'établir l'équilibre entre les sexes.

Au nombre des objectifs immédiats à atteindre dans la mise en œuvre de la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre figurent:

- 1 La réforme du processus de budgétisation à travers la modification de la nomenclature budgétaire et la prise en compte de la dimension Genre dans la loi des finances ;
- 2 La programmation dans le budget de chaque structure publique ou privée d'une allocation visant à traiter des questions d'égalité et d'équité ;
- 3 La promotion du secteur privé, moteur de la croissance et le soutien au développement rural par la création de richesses et d'emplois.

Pour amorcer ce processus, nous avons initié la formation à la planification et à la budgétisation selon le Genre, en vue d'un traitement transversal de l'approche genre pour un meilleur financement de l'égalité entre les sexes.

Dans le cadre de cette dynamique, et surtout dans la gestion du processus de sortie de crise, le Premier Ministre ivoirien s'est engagé à faire de la participation des femmes à la prise de décision, un élément déterminant de la réussite de l'Accord Politique de Ouagadougou par l'organisation d'un atelier de réflexion sur la participation des organisations féminines des Forces Politiques signataires des accords de Paix inter-ivoiriens.

Le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, a également favorisé la création de treize (13) cellules genre dans les ministères techniques pour une intégration transversale du concept et une budgétisation spécifique relative au Genre.

Un fonds national « Femmes » a été mis en place pour accompagner le processus de reconstruction post-crise.

Des actions pertinentes prenant en compte les besoins pratiques et stratégiques des populations ont également été menées par les Organisations de la Société civile dont le dynamisme et le sérieux sur le terrain ont permis d'améliorer le sort de milliers de femmes et d'enfants.

### **Monsieur le Président,**

Comme vous le constatez, le cadre national est de plus en plus favorable à la prise en compte de l'approche genre et de l'égalité entre les sexes dans les politiques, les programmes et les projets de développement. Les efforts importants fournis par le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales ainsi que l'engouement croissant des Ministères sectoriels et des organisations de la société civile témoignent de ce dynamisme national.

La problématique du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes soulevée depuis la Conférence de Beijing demeure plus que jamais d'actualité dans notre pays touché depuis plus de cinq ans par la crise.

En effet, les ressources nationales difficilement allouées à la budgétisation des programmes genres en période de paix ont été considérablement réduites en cette période de crise.

A ce propos, nous ne manquerons pas de saluer le rôle majeur joué par les partenaires au développement ainsi que les fondations nationales qui sont d'un soutien hautement appréciable dans la réalisation de nos missions.

### **Monsieur le Président,**

Le thème de cette cinquante deuxième session de la Commission de la Condition de la Femme est ainsi en phase avec la vision politique de la Côte d'Ivoire en matière de genre qui enterine l'approche selon laquelle le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ne saurait se faire de manière efficiente sans une transversalité et une participation effective et équilibrée des femmes et des hommes au processus de développement.

C'est pourquoi, ma délégation voudrait formuler les recommandations suivantes :

**1-** Mobiliser les ressources pour le renforcement des capacités de tous les acteurs de développement en matière de budgétisation selon le genre ;

**2-** Développer des programmes visant à intégrer le genre dans le processus de planification et de budgétisation dans tous les secteurs de développement.

**Monsieur le Président,**

Au-delà des recommandations qui précèdent, la Côte d'Ivoire entend faire de l'intégration de l'approche genre et de celle du financement de l'égalité entre les sexes, un élément fondamental du processus de sortie de crise et de reconstruction nationale.

A cet égard nous lançons un appel pressant à tous les organismes des Nations Unies afin d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans leurs mandats respectifs.

Pour terminer, nous voudrions encourager tous nos partenaires à demeurer à nos côtés en vue d'atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés dans le cadre des politiques de financement de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes.

**Je vous remercie**